

Conformément à l'article 176.2.2 *du Code municipal du Québec*, je vous présente les faits saillants qui ressortent des états financiers de la Municipalité de Wickham pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 2023, lesquels ont été déposés à la séance ordinaire du 2 juillet 2024.

Les états financiers nous indiquent que les revenus de fonctionnement sont de 4 000 487 \$ et ceux d'investissement sont de 356 184 \$ pour un total de 4 356 671 \$ et que les charges (dépenses) de la Municipalité ont totalisé la somme de 4 559 165 \$.

En tenant compte des différents éléments de conciliation à des fins fiscales (amortissement des immobilisations, financement à long terme, remboursement de la dette, affectation et autres éléments de conciliation), les états financiers indiquent que la Municipalité a réalisé en 2023 un excédent de fonctionnements à des fins fiscales de 62 004 \$. Théoriquement, l'excédent aurait été d'environ de 210 000 \$, cette diminution s'explique en grande partie par le fait que les dépenses pour l'achat du terrain pour le CPE ont été comptabilisées en 2023 et que les revenus de la vente du CPE ont été comptabilisés en 2024. Cela fait en sorte que nous avons débuté l'année 2024 avec un surplus de 150 000 \$.

Revenus	Charges (dépenses)	Excédent 2023
<ul style="list-style-type: none"> <li>Fonctionnement 4 000 487 \$</li> <li>Investissement 356 184 \$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 559 165 \$</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Avant conciliation à des fins fiscales (202 494) \$</li> <li>Après conciliation à des fins fiscales • 62 004 \$</li> </ul>

Le détail de l'excédent de fonctionnements affecté, des réserves financières et des fonds réservés de la Municipalité au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Description	Montant
▪ surplus accumulé non affecté incluant l'excédent de 2023	95 165 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'équilibre budgétaire 2024	0 \$
▪ Surplus accumulé affecté pour la taxation 2024	135 453 \$
▪ surplus accumulé affecté pour divers engagements financier	56 133 \$
▪ surplus accumulé affecté pour le remplacement ou l'achat de nouveaux équipements	15 384 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'entretien, la réparation, le remplacement ou la construction de nouveaux bâtiments	37 478 \$
▪ surplus accumulé affecté pour les travaux de rénovation cadastrale	3 626 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipement d'infrastructures pour les parcs et terrains de jeux	7 106 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements informatiques et pour la création ou la mise à jour du site Internet	158 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'achat ou le remplacement d'équipements incendie	25 758 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'amélioration du réseau routier	10 304 \$
▪ surplus accumulé affecté pour l'entretien ou l'immobilisation en aqueduc	84 662 \$
▪ surplus accumulé affecté pour la sécurité civile	5 000 \$
▪ fonds de roulement non engagé	164 727 \$
▪ fonds réservé pour la vidange des étangs d'épuration municipaux et le remplacement de certains équipements reliés au système d'assainissement des eaux	122 442 \$
▪ revenus reportés réservés à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques	123 579 \$
▪ fonds réservé aux dépenses liées à la tenue d'une élection	12 720 \$

## Traitement des élus municipaux

La rémunération annuelle pour les membres du conseil municipal, en 2023, était la suivante :

Rémunération du maire	21 227 \$	Allocation de dépenses du maire	10 613 \$
Rémunération des conseillers et conseillères	7 076 \$	Allocation de dépenses des conseillers et conseillères	3 538 \$
Rémunération des représentants à la MRC de Drummond	2 832 \$	Allocation de dépenses des représentants à la MRC de Drummond	1 416 \$
Rémunération des représentants à la R.G.M.R. du Bas-St-François	360 \$	Allocation de dépenses des représentants à la R.G.M.R. du Bas-St-François	310 \$

## RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Les états financiers 2023 ont été vérifiés par la firme Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L. Dans le cadre de cette vérification, le vérificateur a, conformément à la Loi, établi les états financiers consolidés de la Municipalité de Wickham.

Suite à la réalisation de son mandat, le vérificateur est d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.